

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdellatif ABBAS et Mr Tijani CHAABANE.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	-470 489	507 764	37 275	19 370
	Logiciels		525 678	-488 402	37 275	19 370
	Goodwill négatif		-996 166	996 166	0	0
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 642 210	-1 376 464	265 746	109 417
	Placements :	4	132 715 578	-3 013 278	129 702 300	124 622 253
	Terrains et constructions	4	2 493 460	-2 192 121	301 338	313 463
	Autres placements financiers	5	130 222 119	-821 157	129 400 962	124 308 790
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	8 864 544		8 864 544	12 379 479
	Créances :		48 924 544	-14 128 215	34 796 329	29 308 331
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	41 419 387	-14 128 215	27 291 172	22 024 756
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	6 807 970	-	6 807 970	6 748 963
	Autres créances	9	697 187	-	697 187	534 612
	Autres éléments d'actifs :		10 016 948	-	10 016 948	7 931 185
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	8 869 286	-	8 869 286	5 950 564
	Comptes de régularisation Actif	11	1 147 662	-	1 147 662	1 980 621
	TOTAL DES ACTIFS		201 693 336	-18 010 193	183 683 143	174 370 035

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		7 104 351	4 152 443
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		8 231	54 920
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	33 612 582	30 707 362
Résultat de l'exercice		6 288 933	3 595 851
Total des capitaux propres avant affectation	12	39 901 515	34 303 213
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		223 602	600 000
Provisions techniques brutes	13	22 161 374	22 605 809
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	10 409 566	13 834 058
Autres dettes :		35 924 373	30 759 773
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	6 463 021	5 686 076
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	25 524 691	19 949 538
Autres dettes	17	3 936 662	5 124 159
Ressources spéciales	18	74 580 028	71 799 934
Autres passifs :		482 685	467 248
Comptes de régularisation Passif		482 685	467 248
Total des passifs		143 781 628	140 066 822
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		183 683 143	174 370 035

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		14 884 327	-8 643 226	6 241 100	4 681 088
Primes émises et acceptées	19	15 128 877	-8 785 676	6 343 201	4 947 743
Variation de la provision pour primes non acquises	20	-244 550	142 450	-102 100	-266 655
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résu	21	2 747 632	-	2 747 632	1 839 700
Autres produits techniques	22	2 259 387	-	2 259 387	1 627 203
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	23	-9 471 118	5 849 912	-3 621 206	-2 079 012
Montants payés		-10 938 276	8 943 899	-1 994 377	-1 195 653
Montants sinistres payés		-12 050 331	9 849 512	-2 200 819	-1 631 786
Montants sinistres récupérés		1 112 055	-905 613	206 441	436 133
Variation de la provision pour sinistres		1 467 159	-3 093 987	-1 626 829	-883 359
Variation des autres provisions techniques		-	-	-	
Participation bénéficiaire et ristourne	23-1	403 331	-272 938	130 392	-98 848
Frais d'exploitation :		-2 786 427	2 476 304	-310 123	-66 373
Frais d'acquisition	24	-1 490 534	-	-1 490 534	-1 320 146
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	11 869	-	11 869	62 188
Frais d'administration	24	-1 307 762	-	-1 307 762	-1 078 054
Commissions reçues des réassureurs	25	0	2 476 304	2 476 304	2 269 639
Autres charges techniques	24	-2 424 670	-	-2 424 670	-2 572 487
Variation de la provision pour équilibrage	13--3	-1 697 259	-	-1 697 259	-1 072 038
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		3 915 202	-589 949	3 325 253	2 259 234

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
Notes 31 décembre 2018 Exercice clos le
31 décembre 2017

		Exercice clos le	Exercice clos le
		Notes 31 décembre 2018	31 décembre 2017
PRODUITS NON TECHNIQUES	Résultat technique de l'assurance non vie	3 325 253	2 259 234
	Produits des placements (assurance non vie) :	26 7 291 877	5 331 158
	Revenus des placements	7 291 877	5 331 158
	Reprises de corrections de valeur sur placements		
	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21 -2 747 632	-1 839 700
	Autres produits non techniques	27 816 141	664 709
CHARGES NON TECHNIQUES	Charges de placements (assurance non vie) :	28 -471 640	-992 438
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-471 640	-992 438
	Corrections de valeurs sur placements		
	Autres charges non techniques	-820	-575 395
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	8 213 180	4 847 568
	Impôts sur les sociétés	29 -1 924 247	-1 251 717
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 288 933	3 595 851

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		Exercice clos le	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Encaissements des primes reçues des assurés	13 715 805	10 996 012
	Sommes versées pour paiement des sinistres	-7 901 151	-2 174 399
	Sommes récupérées des sinistres commerciales	773 669	222 992
	Décaissements pour les réassureurs	-734 874	
	Encaissements des réassureurs	1 471 938	1 070 577
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-5 980 394	-5 783 868
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-84 633 733	-67 436 408
	Encaissements liés à la cession de placements financiers	78 509 861	56 896 079
	Produits financiers reçus	4 804 391	2 861 072
	Revenus des placements immobiliers	58 159	54 760
	Autres mouvements - prêts sur fonds social		
	Décaissements loyer au profit de la COTUNACE		
	Règlement FGRE	1 284 000	1 990 611
	Règlement FGFEAE	1 692 304	1 679 577
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 059 976	377 004
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-223 886	-48 974
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	43 100	
	Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
	Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	-180 786	-48 974
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-567 996	-414 761
	Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		4 104 595
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-567 996	3 689 834
	Ecart de change	607 529	245 515
	Variation de trésorerie	2 918 722	4 263 380
	Trésorerie au début de l'exercice	5 950 564	1 687 184
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 869 286	5 950 564

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2017

ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	477 831 039	601 447 099	109 265 471	-	0	0	461 351 279	543 243 050	93 721 680	-	3 366 158	0
A L'EXPORT	- Risque commercial :	477 831 039	601 447 099	108 803 785				461 351 279	543 243 050	89 266 002	-	1 683 079	
	- Risque non commercial			461 686				-		4 455 678	-	1 683 079	-
	Police Individuelle :	3 020 006		0	-	0	0	7 482 231		4 346 121	-	0	0
	- Risque commercial	3 020 006						7 482 231			-		
	- Risque non commercial							-		4 346 121	-		
	Contrat CAMEX (multirisques)	1 718 000		1 718 000	-			1 200 000		1 200 000	-		
	Sous-Total I	482 569 045	601 447 099	110 983 471	-	0	0	470 033 510	543 243 050	99 267 801	-	3 366 158	0
ENGAGEMENTS PAR	Cautionnements	4 464 529						4 261 029		-	-		
SIGNATURE	Cautions (carnets ATA)	6 497 179						4 153 180		-	-		
	Certificats de garantie avant expédition				5 867 490			-		-	2 220 000		
	Sous-Total II	10 961 708	-	5 867 490				8 414 209	-	2 220 000			
	TOTAL GENERAL (I + II)	493 530 753	601 447 099	110 983 471	5 867 490	0	0	478 447 719	543 243 050	99 267 801	2 220 000	3 366 158	0

compagnie Tunisienne pour l'Assurance
du Commerce Extérieur (COTUNACE)
RC : B125931997
M.Fiscal : 32415WPM000
14 Rue Borjine Cité Montplaisir 1002 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit courant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :
le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Compagnie Tunisienne pour l' Assurance
 du Commerce Extérieur " COTUNACE"
 R.C: B125931997
 M.Fiscal : 32415 W PM000
 14 Rue borjine Cité Montplaisir - 1002
 TUNIS

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2018, comme suit:

Actionnaires
 Nombre d'actions et de droits de vote
 Montant en dinars
 % du capital et des droits de vote

ETAT TUNISIEN

86 006
 8 600 600
 32.46%

CIAGI

61 433
 6 143 300
 23.18%

STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1,120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
SALIM	1 482	148 200	0,560%
CHABCHOUB Souheila	1	100	0,000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2018 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres en suspens ;
- provision pour primes émises non acquises ;
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres en suspens

La provision pour sinistres en suspens correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 7% de la provision pour sinistres en suspens (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 (2017) et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur (2016 et antérieur) , également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE)**

RC : B125931997

M.Fiscal : 32415WPM000

14 Rue Borjine Cité Montplaisir 1002 Tunis

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2018 se résument comme suit :

1. Les primes émises ont atteint 15 128 877 DT en 2018 contre 12 758 966 DT en 2017, soit une évolution d'environ 18.6%.
2. Un résultat technique de 3 325 253 DT contre 2 259 234 DT en 2017, soit une évolution de 47.2%, et un résultat net de l'exercice de 6 288 933 DT, contre 3 595 850 DT en 2017, soit une évolution d'environ 74.9%.
3. Les sinistres indemnisés s'élèvent en 2018 à 9 061 647 DT suite au règlement d'un sinistre important d'environ 6 MD contre 2 730 436 DT en 2017. Les provisions pour sinistres en suspens constatées au 31 décembre 2018 totalisent 14 080 905 DT contre 16 063 818 DT en 2017.
4. Une augmentation des placements qui totalisent 139.5 MD en 2018 contre 129.6 MD en 2017 soit une évolution de 7.6%.
5. Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2018 environ 7.3 MD contre 5.3 MD en 2017 soit une augmentation d'environ 37.7%.
6. Une provision enregistrée de 0.552 MD sur les clients débiteurs suivant les taux 0% année N, 20% année N-1 et 100% année N-2 et antérieur. Et 100% sur les primes en contentieux, cette méthode est appliquée pour la deuxième année conformément au règlement du CGA n° 24 du 29 mars 2017.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
developpement , brevet et licence	58 239	-	-	58 239	-44 800	-4 480	-	-49 280	8 959	13 439
Logiciels informatiques	246 664	26 418	-	273 082	-241 937	-3 212	-	-245 148	27 934	4 728
Total des actifs incorporels (EXPORT)	304 903	26 418	-	331 321	-286 737	-7 692		-294 428	36 893	18 166
Concessions, marques et brevets	17 281			17 281	-17 281			-17 281	0	0
Logiciels informatiques	177 076			177 076	-175 872	-821		-176 694	382	1 203
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-193 153	-821		-193 974	383	1 204
Good will négatif	-996 166			-996 166	996 166			996 166	0	0
Total des actifs incorporels	-496 907	26 418		-470 489	516 277	-8 513		507 764	37 275	19 370
Matériel de transport	228 310	190 489	43 977	374 823	-197 128	-15 250	-43 977	-168 401	206 422	31 183
Matériel informatique	546 880	3 191	-	550 071	-518 658	-15 509		-534 168	15 903	28 222
Equipements de bureaux	267 252	1 056	-	268 307	-253 104	-4 797	-	-257 901	10 406	14 148
Installations générales, agencements et aménagements divers	256 039	3 644	-	259 683	-221 919	-5 596	-	-227 514	32 169	34 120
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 298 481	198 379	43 977	1 452 884	-1 190 808	-41 152	-43 977	-1 187 984	264 900	107 673
Matériel de transport	92 714		17 500	75 214	-92 714		-17 500	-75 214	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 034	-165		-34 199	50	215
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-20 688	-733		-21 421	796	1 529
Total des actifs corporels (LOCAL)	206 826	0	17 500	189 326	-205 082	-898	-17 500	-188 480	846	1 744
Total des actifs corporels	1 505 308	198 379	61 477	1 642 210	-1 395 890	-42 051	-61 477	-1 376 464	265 746	109 417

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-870 746	-12 125	-	-882 871	220 588	232 713
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250		-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revenus fixes	119 649 714	176 023 873	169 158 966	126 514 621	-	-	-	-	126 514 621	119 649 714
Prêts hypothécaires	121 901	1 023	15 316	107 609	-	-	-	-	107 609	121 901
Autres prêts	82 093	77 300	75 872	83 522	-	-	-	-	83 522	82 093
Actions et autres titres à revenus variables	3 106 415	115 159	50 059	3 171 515	-807 380		-13 777	-821 157	2 350 359	2 299 036
Autres (cautionnements)	2 156 045		1 811 193	344 852	-	-	-	-	344 852	2 156 045
Total des placements	127 609 629	176 217 355	171 111 406	132 715 578	-2 987 376	-12 125	-13 777	-3 013 278	129 702 300	124 622 253

En application de la nouvelle législation fiscale en matière d'amortissement des immobilisations, introduite par la loi de finances pour la gestion 2008 et le décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximums des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, le taux d'amortissement du matériel de bureau a été modifié de 20% à 10% à partir de l'exercice 2008.

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Placements immobiliers :	301 338	313 463
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-882 871	-870 746
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	129 400 962	124 308 790
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>126 514 621</i>	<i>119 649 714</i>
- Obligations de la COTUNACE	2 430 626	3 326 526
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 600 000	1 800 000
- BTA et obligations du fond de garantie (FGEAE)	600 000	800 000
- Comptes à terme de la COTUNACE	53 128 735	46 160 176
- BTA de la COTUNACE	2 938 500	2 938 500
- FCPR	1 300 760	1 300 760
- Comptes à terme (FGEAE)	22 848 000	20 571 752
- Comptes à terme (FGRE)	41 668 000	42 752 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>191 130</i>	<i>203 995</i>
- Prêts hypothécaires	107 609	121 901
- Autres prêts (exceptionnels)	83 522	82 093
<i>Titres de participation :</i>	<i>2 350 359</i>	<i>2 299 036</i>
- Actions cotées	2 754 015	2 688 915
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins : provisions	-821 157	-807 380
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>24 316</i>	<i>24 316</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 536</i>	<i>2 131 729</i>
TOTAL	129 702 300	124 622 253

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :			417 500	-483	417 017	417 017	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	-
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-483	7 017	7 017	-
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	-
TITRES COTES :			2 754 015	-820 673	1 933 342	2 067 961	134 620
- SICAV (BNA CAPITAUX)	7 506	103,3	775 098	-	775 098	794 938	19 840
- ATB	11 880	4,1	48 300	-4 783	43 516	43 516	-
- BTEI	2 141	22,7	48 590	-24 467	24 123	24 123	-
- BH	4 046	10,8	43 702		43 702	52 995	9 293
- BT	11 700	1,2	13 799	-	13 799	91 950	78 151
- UBCI	536	19,4	10 385	-	10 385	12 287	1 901
- TUNIS RE	58 612	7,5	439 802	-	439 802	461 276	21 475
- TUNISAIR	14 348	1,8	26 333	-14 696	11 636	11 636	-
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,5	11 500	-9 678	1 822	1 822	-
- Actions Ennakl	3 000	10,7	32 100		32 100	36 060	3 960
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,9	1 054 406	-730 858	323 548	323 548	-
- Meubles interieur	52 884	4,7	250 000	-36 190	213 810	213 810	
TOTAL	321 577		3 171 515	-821 157	2 350 359	2 484 978	134 620

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2018

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers (*) :	2 493 460	301 338	3 775 900	3 474 562
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	220 588	2 104 900	1 884 312
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
Obligations et autres titres à revenus fixes :	126 514 621	126 514 621	126 810 110	295 489
- Obligations de la COTUNACE	2 430 626	2 430 626	2 488 575	57 949
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 600 000	1 600 000	1 837 540	237 540
- BTA et obligations du fond de garantie (FGEAE)	600 000	600 000	600 000	-
- Comptes à terme de la COTUNACE	53 128 735	53 128 735	53 128 735	-
- BTA de la COTUNACE	2 938 500	2 938 500	2 938 500	-
- Comptes à terme (FGEAE)	22 848 000	22 848 000	22 848 000	-
- Comptes à terme (FGRE)	41 668 000	41 668 000	41 668 000	-
- FCPR	1 300 760	1 300 760	1 300 760	-
Prêts au personnel :	191 130	191 130	191 130	-
- Prêts hypothécaires	107 609	107 609	107 609	-
- Autres prêts (exceptionnels)	83 522	83 522	83 522	-
Titres de participation :	3 171 515	2 350 359	2 484 978	134 620
- Actions cotées	2 754 015	1 933 342	2 067 961	134 620
- Actions non cotées	417 500	417 017	417 017	0
Dépôts et cautionnements	24 316	24 316	24 316	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 536	320 536	320 536	
TOTAL	132 715 578	129 702 300	133 606 971	3 904 671

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en mars 2012 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2012.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	2 938 500	2 938 500
Emprunts obligataires	2 430 626	2 430 626
Placements immobiliers	2 493 460	301 338
FCPR	1 300 760	1 300 760
Comptes à terme	53 128 735	53 128 735
Sicav obligataire	775 098	775 098
Banques, CCP, chèques et caisse	1 590 089	1 590 089
TOTAL EN DT	64 657 267	62 465 146

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	590 921	552 061
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	3 203 011	7 659 227
TOTAL (EXPORT)	3 793 932	8 211 288
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	898 370	794 781
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	3 234 152	2 162 382
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	938 089	1 211 028
TOTAL (LOCAL)	5 070 611	4 168 190
TOTAL	8 864 544	12 379 479

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Primes acquises et non émises :	907 948	674 063
- Primes commerciales	618 423	482 425
- Primes politiques	158 541	98 416
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		745
- Minimum prime cct	4 565	9 689
Commissions :		
- Commissions sur primes commerciales cédées	97 651	75 368
- Commissions de gestion FGRE	23 781	951
- Autres commissions	4 987	6 470
Commission assistance à recevoir		195 770
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 022 752	6 269 043
- Assurés - primes facturées et impayées	7 877 708	6 848 570
- Assurés - frais de recours	485 147	477 123
- Moins : provisions	-1 360 788	-1 077 335
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :	14 705 643	11 437 111
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	25 416 715	18 659 122
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-10 711 072	-7 222 011
TOTAL (EXPORT)	22 636 342	18 575 988
Primes acquises et non émises :	890 736	609 946
Commissions :	175 471	119 061
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	0	831
- Assurés - primes facturées et impayées	117 641	117 641
- Assurés - frais de recours		831
- Moins : provisions	-117 641	-117 641
Créances subrogées (part des réassureurs) :	3 588 622	2 718 930
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	5 527 337	4 023 555
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-1 938 714	-1 304 625
TOTAL (LOCAL)	4 654 829	3 448 768
TOTAL	27 291 172	22 024 756

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2018) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 1 074 421 DT au 31 décembre 2018 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 578 517 DT au 31 décembre 2018.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 485 147 DT au 31 décembre 2018 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2018, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2017 (reconstitué)	26 542 747	22 682 677
- Ajustement du solde d'ouverture	1 805 184	-4 332
- Récupération de créances indemnisées	-975 015	-780 012
- Indemnisation en cours de 2018	11 294 899	9 035 919
Solde des créances subrogées au 31/12/2018 (reconstitué)	38 667 814	30 934 251
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2018(reconstitué)	38 667 814	30 934 251
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		12 639 986
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		18 294 265

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité</i>		Soldes	Soldes	Solde au	Soldes	Soldes	Solde au
	<i>Traité Q/P</i>	<i>CAMEX</i>						
	<i>2018</i>	<i>2018</i>						
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 184 271	597 170	587 101	2 912 583	2 390 924	521 659
BEST - RE			61 258	61 258	0	39 486	100 744	-61 258
TUNIS - RE	4%	11%	428 053	365 071	62 982	400 670	77 671	322 998
ICIEC	4%	4%	613 715	495 095	118 620	582 495	83 485	499 009
CIAGI	19%	13%	1 381 106	1 282 240	98 866	1 398 614	248 500	1 150 115
AUTRES			70 576	95 953	-25 377	73 592	161 837	-88 245
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	3 738 979	2 896 787	842 191	5 407 440	3 063 161	2 344 279
	<i>Traité</i>		Soldes	Soldes	Solde au	Soldes	Soldes	Solde au
	<i>Traité Q/P</i>	<i>EXCED</i>						
	<i>2018</i>	<i>2018</i>						
ATRADUIS - RE	41,5%	76%	1 917 021	2 015 169	-98 148	1 214 309	1 682 772	-468 463
BEST - RE			12 254	12 254	0		12 254	-12 254
COMAR			28	47 692	-47 664	5 720	50 934	-45 213
TUNIS - RE	6,5%	12,5%	349 068	360 914	-11 846	49 956	148 075	-98 119
CIAGI	13,0%	11,5%	790 566	770 842	19 725	67 114	343 675	-276 561
AUTRES			55	63 344	-63 288	4 423	65 561	-61 138
TOTAL (LOCAL)	61%	100%	3 068 992	3 270 214	-201 223	1 341 522	2 303 271	-961 749
TOTAL			6 807 970	6 167 002	640 969	6 748 963	5 366 433	1 382 530

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs: règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs: encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Personnel - avances et acomptes	82 184	80 117
Report d'IS	408 726	251 858
IRPP		
TOTAL (EXPORT)	490 910	331 976
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe	36	36
Report d'IS	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	3 640	
Fournisseurs avances et acomptes	1 282	1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
Droit d'enregistrement		
Remboursement frais		
TOTAL (LOCAL)	206 276	202 636
TOTAL	697 187	534 612

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Banques :	8 221 575	5 708 875
- Comptes en dinars	2 554 179	477 402
- Comptes en devises (*)	5 667 396	5 231 473
Caisse	2 279	3 700
Chèques à encaisser	160 836	100 772
Effets à encaisser	484 258	137 217
Intermediaires en bourse	337	
TOTAL	8 869 286	5 950 564

(*) dont 5 111 666 BCT EURO FGFEAE

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Frais d'acquisition à reporter : APRES FUSION	283 271	271 402
- Frais d'acquisition	1 490 534	1 320 146
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	19,00%	20,56%
Intérêts à recevoir sur placements :	607 782	1 437 059
- Intérêts sur obligations LT	94 961	98 805
- Intérêts sur BTA - LT	38 860	38 860
- Intérêts sur placements CT	473 961	1 299 335
- Intérêts sur dépôts		
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		59
Charges constatées d'avance :	256 609	272 160
- Stock non encore consommé	23 192	21 188
- Prime bilan et rendement		
- Frais d'enquête (export)	180 204	172 968
- Frais d'enquête (local)	13 466	16 576
- assistance informatique	16 384	5 921
- cotisations et autres	14 637	46 781
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
TOTAL EN DT	1 147 662	1 980 621

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2017	26 500 000	1 067 529	68 300	1 300 760	0	607 994	1 107 859	0	54 920	3 595 850	34 303 212
Affectation du résultat de l'exercice 2017		182 538	2 800 000		530 000		130 000	-	-46 689	-3 595 850	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2017					-530 000						-530 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					10 672	-	-	-	10 672
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-171 303	-	-	-	-171 303
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2018	-	-					-	-	-	6 288 933	6 288 933
Soldes au 31 décembre 2018	26 500 000	1 250 068	2 868 300	1 300 760	0	607 994	1 077 229	0	8 231	6 288 933	39 901 515

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION**(Montants exprimés en dinars)**

Bénéfice 2017	3 595 851
Bénéfice 2018	6 288 933
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2017	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2018	265 000
Bénéfice par action 2017	13,569
Bénéfice par action 2018	23,732

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Réserve statutaire	6 977 122	3 994 584
Réserve pour fonds social	127 229	157 859
Total des reserves	7 104 351	4 152 443

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2018
Solde d'ouverture :	157 859
- Prêts	121 901
- Disponibilités	35 958
Ressources de l'exercice :	140 672
- Dotation de l'AGO	130 000
- Intérêts des prêts	10 672
Emplois de l'exercice :	171 303
- Tickets restaurants	64 039
- Enveloppe de fin d'année	15 400
- Amicale	38 769
- Frais de scolarité	14 550
- Subvention 40% assurance voiture	11 144
- Subvention Aid kebir	27 400
Solde de clôture :	127 229
- Prêts	107 609
- Disponibilités	19 620

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Provision pour sinistres en suspens	13 332 836	15 112 340
Provision pour primes non acquises	2 609 125	2 364 575
Provision pour frais de gestion	748 069	951 478
Provision d'equilibrage	3 944 447	2 247 188
Provision pour risques en cours	0	0,000
Provision pour participation bénéficiaire	1 526 897	1 930 228
TOTAL EN DT	22 161 374	22 605 809
Total placements nets de la cotunace	62 465 146	56 346 682

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2017		17 133 663	13 712 914		
Estimation pour sinistres tardifs		1 749 282	1 399 426		
Sinistres en suspens au 31/12/2017 (ajusté)		18 882 945	15 112 340		
- Creances Indemnisé	-	11 327 059	9 061 647		
- Creances déchues	-	2 506 809	1 971 768		
- Creances recouvrées en suspens 2017	-	4 469 376	3 575 501		
Report des sinistres en suspens antérieurs à 2017		579 701	503 425		
- Impayés déclarés au cours de 2018 (DCI)		24 442 364	19 775 950	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	5 055 240	4 044 192	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	5 301 279	4 241 023	-	-
- Indemnisation au cours de 2018 (créance brute)	-	0	0	-	-
Sinistres en suspens de 2018 (DCI nettes)		14 085 845	11 490 735	-	-
Estimation pour sinistres tardifs		2 271 550	1 854 431		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			515 755		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2018		16 937 096	13 332 836		

Provision pour sinistres en suspens

La provision pour sinistres en suspens est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres en suspens, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres en suspens ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2018	Calcul au 31 décembre 2017
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-5 196 495	-4 597 333
Charges de sinistres de N et N-1	-11 364 322	-12 577 772
Sous-Total (A)	-16 560 818	-17 175 105
Primes émises brutes de N et N-1	25 341 250	21 273 883
Variation des primes à émettre	307 410	184 099
Variation des provisions pour primes non acquises	-869 469	-913 434
Sous-Total (B)	24 779 191	20 544 548
RATIO (A / B)	-66,83%	-83,60%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible à partir de l'exercice 2007.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2018	Calcul au 31 décembre 2017
Produits techniques :	8 500 487	6 308 292
- Primes acquises nettes des cessions	6 343 201	4 947 743
- Variation de la provision pour primes non acquises	-102 100	-266 655
- Autres produits techniques	2 259 387	1 627 203
Charges techniques :	-6 237 475	-4 878 907
- Charges de sinistres	-3 621 206	-2 079 012
- Frais d'acquisition	-1 490 534	-1 320 146
- Frais d'administration	-1 307 762	-1 078 054
- Commissions reçues des réassureurs	2 476 304	2 269 639
- Autres charges techniques (hors dotations)	-2 424 670	-2 572 487
- Participation bénéficiaire	130 392	-98 848
Résultat technique (ajusté)	2 263 012	1 429 384
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	0	0
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	2 247 188	1 175 150
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	3 944 447	2 247 188

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

			Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017				
	<i>Traité</i>	<i>Traité</i>	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts
	<i>Q/P</i>	<i>CAMEX</i>								
	<i>2018</i>	<i>2018</i>								
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 738 027	519 256		2 257 283	4 216 296	465 760		4 682 055
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	278 501	84 200		362 701	690 986	75 397		766 384
ICIEC	4%	4%	278 827	82 868		361 695	766 475	74 355		840 829
CIAGI	19%	13%	1 288 306	392 481		1 680 788	2 329 149	352 291		2 681 440
AUTRES			651			651	811			811
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	3 584 312	1 078 805		4 663 117	8 003 717	967 803		8 971 520
ATRADUIS - RE	41,5%		2 244 393	974 996	738 819	3 958 208	1 706 175	923 752	756 260	3 386 187
TUNIS - RE	6,5%		352 392	152 710	114 993	620 095	269 291	144 684	119 153	533 128
COMAR			1 363		31 480	32 843	3 264		17 097	20 361
CIAGI	13%		674 921	305 420	125 237	1 105 578	467 135	289 369	145 996	902 499
AUTRES			1 022		28 702	29 724	2 448		17 914	20 362
TOTAL (LOCAL)	61%		3 274 092	1 433 126	1 039 231	5 746 449	2 448 313	1 357 805	1 056 420	4 862 538
TOTAL			6 858 404	2 511 931	1 039 231	10 409 566	10 452 030	2 325 607	1 056 420	13 834 058

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Assurés - dépôts de garantie frais contentieux	1 561 153	1 121 820
Assurés - dépôts et cautionnements reçus	578 517	610 734
Assurés - avances sur primes créditeurs	732 793	871 126
Assurés - recours sur sinistres	2 694 182	2 694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	11 642	7 399
Assurés - primes en attente d'afféctation	108 982	98 821
Assurés - compte d'indemnisation	704 552	255 895
Assurés - recouvrement contentieux assistance	56 643	
TOTAL (EXPORT)	6 448 464	5 659 975
Assurés - provision frais contentieux	618	
Assurés - Participation bénéficiaire	42	3 565
Assurés - recours sur sinistres	13 896	13 896
Assurés - indemnisations en cours		
Assurés - compte courant agent généraux		
Assurés - compte d'indemnisation		8 640
TOTAL (LOCAL)	14 556	26 101
TOTAL	6 463 021	5 686 076

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	14 705 643	11 206 874
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	25 416 715	18 659 122
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-10 711 072	-7 222 011
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	3 588 622	2 602 227
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	5 517 537	4 023 555
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-1 938 714	-1 304 625
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	2 896 787	3 063 161
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	3 270 214	2 303 271
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	520 075	401 938
- Primes commerciales	321 187	250 861
- Primes politiques	156 859	98 416
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	52 661
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	543 349	372 067
TOTAL EN DT	25 524 691	19 949 538

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Personnel :	853 854	756 163
- Primes à payer	502 327	475 232
- Congés à payer	337 734	268 591
- Rémunérations dues au personnel	11 013	1 651
- Personnel - oppositions sur salaires	2 779	689
- Personnel - avance et acompte		10 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	109 958	110 934
- Retenues à la source	72 784	77 790
- Autres impôts et taxes	8 655	8 138
- CNSS/CNRPS	345	395
- Assurance groupe	28 174	24 612
Créditeurs divers :	971 541	2 692 372
- Fournisseurs d'exploitation	906 175	2 639 283
- Tiers divers	43 492	42 151
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Jetons de présence	21 875	10 938
- Avances sur hon.Assistance		
Associés dividendes à payer	110 195	89 441
- Déclaration mensuelle	218 488	175 487
Impôts (IS)	918 379	496 543
TOTAL (EXPORT)	3 182 415	4 320 941
Personnel :	0	48 972
- Congés à payer		48 972
- Rémunérations dues au personnel		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	1 016	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe	1 016	1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 796	18 796
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation	1	1
Impôts (IS)	734 435	734 435
TOTAL (LOCAL)	754 247	803 218
TOTAL	3 936 662	5 124 159

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	46 171 104	18 825 020
- Placements	46 683 729	18 474 536
- Autres composantes	-512 625	350 484
<i>Variation</i>	-154 229	27 346 084
- Primes	1 258 367	1 184 447
- Commissions sur primes	-188 755	-177 667
- Sinistres réglés	-2 326 610	-52 227
- Récupérations sur sinistres	163 228	24 287 396
- Frais de recours	-6 509	
- Provision pour frais de recours	27 015	3 264
- Produits financiers	3 695 722	2 108 255
- Frais de gestion		-7 385
- paiement dette FNG	-2 776 688	
<i>Solde en fin de période (A)</i>	46 016 875	46 171 104
- Placements	43 588 536	46 683 729
- Autres composantes	2 428 339	-512 625
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	25 628 830	15 812 181
- Placements	21 371 752	15 989 000
- Autres composantes	4 257 078	-176 819
<i>Variation</i>	2 934 322	9 816 649
- Primes	81 034	52 813
- Commissions sur primes	-34 117	-20 429
- Sinistres réglés		
- Part assuré /récupérations		-2 500
- Frais de recours		-439
- Frais généraux (honoraire)	-83 291	-124 918
- Frais généraux (divers)	-3 882	-11 055
- Produits financiers	1 780 719	1 013 742
- Augmentation du capital		4 104 595
- Subvention banque mandiale	144 498	3 044 864
- Ecart de change / placement	1 049 362	1 759 976
<i>Solde en fin de période (B)</i>	28 563 153	25 628 830
- Placements	23 448 000	21 371 752
- Autres composantes	5 115 153	4 257 078
TOTAL EN DT (A) + (B)	74 580 028	71 799 934

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	6 909 495	-3 219 130	3 690 365	5 258 223	-2 748 266	2 509 957
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>6 781 230</i>	<i>-3 219 130</i>	<i>3 562 100</i>	<i>5 161 532</i>	<i>-2 748 266</i>	<i>2 413 266</i>
- Crédit court terme	5 908 789	-3 219 130	2 689 659	4 952 484	-2 742 207	2 210 277
- Minimum de primes	846 359	-	846 359	157 737	-	157 737
- Interruption de marché	17 616	-	17 616	13 793	-	13 793
- Prime AC Simple	8 466	-	8 466	31 460	-	31 460
- Prime Facultative			-	6 059	-6 059	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>116 075</i>	<i>-</i>	<i>116 075</i>	<i>83 851</i>	<i>-</i>	<i>83 851</i>
<i>Primes caution</i>	<i>12 190</i>	<i>-</i>	<i>12 190</i>	<i>12 839</i>	<i>-</i>	<i>12 839</i>
Primes émises FGRE :	1 319 066	-1 319 066	-	1 204 460	-1 204 460	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>55 462</i>	<i>-55 462</i>	<i>-</i>	<i>77 192</i>	<i>-77 192</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	46 224	-46 224	-	66 723	-66 723	-
- Interruption de marché	9 238	-9 238	-	10 469	-10 469	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>1 263 605</i>	<i>-1 263 605</i>	<i>-</i>	<i>1 127 268</i>	<i>-1 127 268</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	1 263 605	-1 263 605	-	1 127 268	-1 127 268	-
- Interruption de marché			-			-
Primes émises FGFEAE :	80 936	-80 936	-	52 813	-52 813	-
Garantie des crédits de préfinancement	80 936	-80 936	-	52 813	-52 813	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	8 309 498	-4 619 133	3 690 365	6 515 496	-4 005 539	2 509 957
Primes émises (LOCAL)	6 819 379	-4 166 543	2 652 836	6 243 471	-3 805 684	2 437 787
TOTAL EN DT	15 128 877	-8 785 676	6 343 201	12 758 967	-7 811 223	4 947 744

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Variation de la provision brute : (EXPORT)	-74 731	-254 846
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 136 387	-1 061 656
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 061 656	806 810
Variation de la provision brute : (LOCAL)	-169 819	-370 073
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 472 738	-1 302 919
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 302 919	932 846
TOTAL	-244 550	-624 920
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	38 860	132 520
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	590 921	552 061
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-552 061	-419 541
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	103 589	225 745
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	898 370	794 781
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-794 781	-569 036
TOTAL	142 450	358 265
TOTAL EN DT	-102 100	-266 655

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Provisions techniques (A)	22 677 128	22 605 809
Capitaux propres et provisions techniques (B)	56 289 710	53 313 171
Ratio : (A) / (B)	40,29%	42,40%
Produits des placements	7 291 877	5 331 158
Charges des placements	-471 640	-992 438
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	6 820 237	4 338 719
Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio	2 747 632	1 839 700

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Participation des assurés aux frais :	1 519 123	989 000
- Participation aux résultats de réassureurs	1 183 439	651 581
- Frais d'enquête et de surveillance	310 817	315 420
- Frais d'étude des dossiers	16 844	17 818
- Frais de recours	8 023	4 181
Produits techniques et assistance juridique	161 179	354 289
SOUS-TOTAL (EXPORT)	1 680 302	1 343 289
Participation aux résultats de réassureurs	329 362	51 664
Frais d'enquête et de surveillance	218 570	232 251
SOUS-TOTAL (LOCAL)	547 931	283 915
Autres produits technique	31 154	
TOTAL	2 259 387	1 627 203

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	9 346 691	-8 135 915	1 210 776	-22 251 580	23 289 830	1 038 250
<i>Sinistres COTUNACE :</i>	<i>7 183 309</i>	<i>-5 972 532</i>	<i>1 210 776</i>	<i>1 981 089</i>	<i>-942 839</i>	<i>1 038 250</i>
- Sinistre commercial CCT	7 079 376	-6 135 752	943 624	1 927 508	-1 004 221	923 287
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	357 476	-	357 476	397 020	-	397 020
- Recours commercial CCT (récupération)	-295 084	163 219	-131 865	-343 439	61 382	-282 057
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	41 541	-	41 541	-	-	-
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>2 163 382</i>	<i>-2 163 382</i>	<i>-</i>	<i>-24 235 169</i>	<i>24 235 169</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	2 326 610	-2 326 610	-	52 227	-52 227	-
- Recours (récupération)	-163 228	163 228	-	-24 287 396	24 287 396	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>2 500</i>	<i>-2 500</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	2 500	-2 500	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-3 845 571	4 456 216	610 645	1 074 150	-530 710	543 440
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	7 724 918	-3 203 011	4 521 907	11 570 489	-7 659 227	3 911 262
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-11 570 489	7 659 227	-3 911 262	-10 496 339	7 128 517	-3 367 822
SOUS-TOTAL (EXPORT)	5 501 121	-3 679 699	1 821 421	-21 177 430	22 759 120	1 581 690
<i>Sinistres ASSURCREDIT :</i>	<i>1 760 400</i>	<i>-1 098 443</i>	<i>661 957</i>	<i>570 535</i>	<i>-413 132</i>	<i>157 403</i>
- Sinistre commercial CCT	1 982 271	-1 215 353	766 918	802 928	-488 705	314 223
- Frais de gestion de sinistres	21 841	-	21 841	-	-	0
- Recours commercial (récupération)	-484 928	288 708	-196 220	-232 392	78 317	-154 075
- Décaissement pour participation bénéficiaire	241 215	-171 797	69 418	-	-2 744	-2 744
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	2 209 597	-1 071 770	1 137 827	805 026	-465 107	339 919
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	6 702 927	-3 234 152	3 468 775	4 493 329	-2 162 382	2 330 947
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-4 493 329	2 162 382	-2 330 947	-3 688 303	1 697 275	-1 991 028
SOUS-TOTAL (LOCAL)	3 969 997	-2 170 212	1 799 785	1 375 561	-878 239	497 322
TOTAL	9 471 118	-5 849 912	3 621 206	-19 801 869	21 880 881	2 079 012

NOTE N°23-1 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFICAIRE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 526 897	938 089	588 808	1 930 228	1 211 028	719 200
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 930 228	1 211 028	719 200	1 676 773	1 056 420	620 353
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFICAIRE (LOCAL)	403 331	272 938	130 392	-253 455	-154 608	-98 848
TOTAL	403 331	272 938	130 392	-253 455	-154 608	-98 848

NOTE 24 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Frais d'Acquisition Interne et Externe	1 490 534	1 320 146
Frais d'Administration Interne et Externe	1 307 762	1 078 054
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 167 676	2 252 403
Dotation créances douteuses	225 660	320 084
Autres charges techniques	31 334	
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	2 424 670	2 572 487

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Commissions reçues des réassureurs :	932 864	942 077
- Sur primes commerciales cédées	932 864	942 077
Commissions sur primes cédées au FGRE	211 585	166 172
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	34 117	20 429
TOTAL (EXPORT)	1 178 567	1 128 678
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 297 738	1 140 961
TOTAL	2 476 304	2 269 639

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des placements :	7 291 877	5 331 158
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	4 124 475	1 878 418
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	372 223	410 606
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	117 490	142 253
- Revenus des immeubles d'exploitation	165 025	157 167
- Revenus des immeubles hors exploitation	57 498	54 760
- Autres revenus de placements (depôts compte courant)	21 356	13 342
Sous total	4 858 068	2 656 546
- Gains de change réalisés sur placements	2 433 809	2 674 612
<hr/> Reprises de provisions sur placements <hr/>		
TOTAL	7 291 877	5 331 158

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS**AU 31/12/2018**

Revenus des placements immobiliers	222 523
Revenus des placements en comptes à termes	4 145 831
Revenus des obligations et titres de créances négociables	372 223
Revenus des actions et titres à revenus fixes	117 490
Autres revenus financiers	2 433 809
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	7 291 877
Charges d'intérêts	184 237
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	13 777
Pertes provenant de la réalisation des placements	273 626
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	471 640

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Autres produits non techniques		
- STAR	20 228	12 913
- Assurance départ retraite	26 091	17 097
- Vente véhicule de service	43 100	
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	16 470	16 217
- Profit exceptionnel	55 233	162 844
- Autres	1	4 403
TOTAL	161 124	213 476
Apurement assurés créditeurs	278 618	
Reprises sur amortissements good will		199 233
Reprise sur provision pour risque et charge	376 398	252 000
TOTAL	816 141	664 709

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	184 237	535 426
- Intérêts des dépôts des réassureurs	141 570	139 605
- Intérêts bancaires	42 667	22 451
- Autres charges d'intérêt		373 370
- Charges de gestion des immeubles de placement		
Corrections de valeurs sur placements :	13 777	0
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	13 777	
Pertes provenant de la réalisation des placements :	273 626	457 013
- Pertes de change réalisées	273 626	457 013
TOTAL	471 640	992 439

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2018
Bénéfice comptable avant impôt	8 213 180
Réintégrations :	320 517
-Provision pour risque et charge	201 393
- Provisions pour dépréciation des clients	85 910
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	13 889
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	483
- Charges non déductibles de l'exercice :	18 842
- Pénalité de retard	200
- Retenues à la source supportées (non résidents)	18 642
- Jetons de presence excendaires	
Déductions :	3 709 191
-Reprise pour risque et charge	376 398
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	61 642
- Reprises de provisions pour actions non cotées	596
- Gains de change latents (sur actualisation)	2 160 184
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	117 490
- Revenus des dépôts en devises	992 881
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	4 824 506
Provisions deprecations des actions cotees en bourse	13 889
<i>Bénfice fiscal apres imputations des provisions</i>	4 810 616
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	4 810 616
Impôt sur les sociétés 35%	1 683 716
CONTRIBUTION CONJENCTURELLE 4%	192 425
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 1%	48 106
	1 924 247

NOTE N°30 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE (RC ordinaire). Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2018.

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2018

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	Plus ou moins-value latente :
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 493 459,674	301 338,334	3 775 900,000	3 474 561,666
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 171 515,241	2 350 358,683	2 484 978,200	134 619,517
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 869 886,000	8 869 886,000	9 165 375,460	295 489,460
Prêts hypothécaires	107 608,530	107 608,530	107 608,530	
Autres prêts et effets assimilés	83 521,630	83 521,630	83 521,630	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	117 644 734,926	117 644 734,926	117 644 734,926	
Autres dépôts	344 852,262	344 852,262	344 852,262	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	132 715 578,263	129 702 300,365	133 606 971,008	3 904 670,643
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	20 367 091,187	20 367 091,187	20 367 091,187	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	1 794 282,402	1 794 282,402	1 794 282,402	

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2018**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	1 285 346,120	490 267,251	0,000		
Provisions pour sinistres	609 494,459	9 055 527,892	3 831 113,382		
total charges des sinistres	1 894 840,579	9 545 795,143	3 831 113,382		
Primes acquises	9 719 088,797	9 721 951,448	10 838 916,059		
% sinistres / primes acquises	19,496%	98,188%	35,35%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	1 323 502,684	2 105 646,117	811 243,611	0,000	
Provisions pour sinistres	373 806,887	7 223 021,858	2 240 626,053	6 095 640,164	
total charges des sinistres	1 697 309,571	9 328 667,975	3 051 869,664	6 095 640,164	
Primes acquises	9 719 088,797	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637	
% sinistres / primes acquises	17,46%	95,95%	28,16%	50,24%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N					
Règlements cumulés	1 046 108,317	8 883 834,136	1 182 130,537	2 215 493,853	0,000
Provisions pour sinistres	321 497,599	455 614,619	1 423 234,331	4 255 483,469	7 554 844,945
total charges des sinistres	1 367 605,916	9 339 448,755	2 605 364,868	6 470 977,322	7 554 844,945
Primes acquises	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637	12 134 046,637	14 884 326,830
% sinistres / primes acquises	14,07%	86,17%	21,47%	53,33%	50,76%

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE

Au 31/12/2018

	<u>Crédit-Caution</u>	<u>Crédit-Caution</u>
Primes acquises	14 884 326,830	14 884 326,830
Primes émises	15 128 876,621	15 128 876,621
Variation des primes non acquises	244 549,791	244 549,791
Charges de prestations	11 168 376,712	11 168 376,712
Prestations et frais payés	10 938 276,288	10 938 276,288
Charges des provisions pour prestations diverses	230 100,424	230 100,424
Solde de souscription	3 715 950,118	3 715 950,118
Frais d'acquisition	1 478 665,183	1 478 665,183
Autres charges de gestion nettes	1 473 045,333	1 473 045,333
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 951 710,516	2 951 710,516
Produits nets de placements	2 747 631,691	2 747 631,691
Participation aux résultats	-403 330,951	-403 330,951
Solde financier	3 150 962,642	3 150 962,642
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 643 226,431	8 643 226,431
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	8 943 899,136	8 943 899,136
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-3 093 987,433	-3 093 987,433
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-272 938,477	-272 938,477
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 476 304,417	2 476 304,417
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-589 948,788	-589 948,788
Résultat technique	3 325 253,456	3 325 253,456
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	2 609 124,748	2 609 124,748
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 364 574,957	2 364 574,957
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	14 080 905,116	14 080 905,116
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	16 063 818,470	16 063 818,470
Autres provisions techniques clôture	5 471 343,725	5 471 343,725
Autres provisions techniques ouverture	4 177 415,588	4 177 415,588
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000

Tunis, le 15 Avril 2019

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2018**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 26 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **183.683.143 dinars** un bénéfice net de **6.288.933 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation

générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé



Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant



Tunis, le 15 Avril 2019

Messieurs les actionnaires de la **Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2018**

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2018

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2018 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2018

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4^{ème} et 5^{ème} étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380

D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations, rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours en 2017 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances « CGA » et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2018, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 106.934DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 D)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2017 attribuée en 2018 a été fixée à un montant brut de 31.273 dinars (soit un montant net de 19.800 D).

2- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 26 avril 2018 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2017 totalisent un montant de 43.750 DT

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 26 avril 2018 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence servis en 2018 totalisent un montant de 11.250 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant